

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 32 (1960)

Heft: 4

Artikel: Faute de moyens disponibles, la Suisse ne peut répondre favorablement aux demandes d'assistance technique

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125018>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mais il n'est pas bon qu'un trop grand nombre de logements soient confiés, en un seul lieu, à un seul architecte. A l'implacable unité de certains groupes français, je préfère la sage variété du bel ensemble finlandais de Tapiola : dans une presqu'île plantée de pins, quarante architectes ont uni leurs talents, à la manière de ces solistes de jazz qui improvisent chacun à sa façon sur le thème que leur propose le chef¹.

En terminant, je m'adresse maintenant à ceux qui ne connaissent les grands ensembles que par le mal qu'ils en ont entendu dire, et je leur dis :

Allez vous-mêmes voir autour de Paris les premiers groupes d'habitation qui viennent d'être achevés. Il en est dont les Français n'ont aucune raison de rougir. Regardez-les, et jugez-les honnêtement. Et, si certains n'ont pas eu la chance d'être édifiés dans des parcs d'anciens châteaux, ayez assez d'imagination pour les voir parés des arbres qui les orneront dans vingt ou trente ans. Et puis, regardez les enfants qui jouent, les mères qui les surveillent. Visitez quelques logements. Revenez me dire ensuite si vous préférez la rue Mouffetard.

Ces ensembles sont incomplets ? Qui dit le contraire ? Construits en trois ans, ils connaissent mal leurs besoins ; spontanément, ils pallient les insuffisances de leur équipement au fur et à mesure qu'ils les découvrent.

Qu'avez-vous à opposer aux grands ensembles ? Les petites opérations de cinquante logements édifiés au bord du trottoir par des constructeurs privés ?...

J'avoue que ce genre de programme ne pose pas de problèmes puisqu'il dispense son promoteur de s'inquiéter d'aucun des équipements sociaux dont on reproche au grand ensemble de n'être pas suffisamment pourvu.

Mais, dans une banlieue, cinquante petites opérations font un ensemble qui, pour n'avoir pas droit à l'appellation de « grand ensemble », n'en a pas moins tous les défauts, sans en posséder une seule qualité.

Quant à la construction en maisons individuelles, l'exemple des banlieues américaines ou du pays belge n'est pas assez convaincant pour qu'il soit raisonnable de la recommander.

Ayons la sagesse, quand nous nous plaçons au niveau du pays tout entier, de ne rejeter aucune solution, comme de n'en imposer aucune. Que le bon sens nous guide, plutôt que le parti pris. En urbanisme, toutes les formes d'habitat sont admissibles ; il importe seulement de savoir choisir suivant les lieux.

(« Journée du Bâtiment »,
cahiers de la Ligue urbaine et rurale.)

La Commission suisse de coordination de l'assistance technique s'est réunie à Berne sous la présidence du professeur H. Gutersohn, directeur de l'Institut de géographie à l'Ecole polytechnique fédérale. Outre les autorités fédérales compétentes en la matière, les milieux scientifiques et économiques de notre pays se trouvent représentés dans cette commission. Ses membres ont été renseignés sur l'assistance technique accordée par la Suisse aux pays sous-développés durant l'année 1959, sur les nouveaux crédits consentis à cet effet par les Chambres fédérales et sur les raisons pour lesquelles un service spécial d'assistance technique a été créé au sein du Département politique.

Le nombre des boursiers a encore augmenté en 1959. Ils provenaient notamment de la Turquie, de la Lybie, de l'Indonésie, de la République arabe unie, de la Tunisie, du Nicaragua, de la Thaïlande, de la Grèce, de la Pologne, du Liban, de la Colombie et du Pakistan. En même temps des experts suisses ont à nouveau été envoyés à l'étranger, particulièrement en Inde, en Iran, en Ethiopie, en Turquie, en Irak, au Maroc, au Liban et en Tunisie. Les expériences faites durant les années précédentes ont pu, l'année dernière, être mises à profit encore davantage que par le passé, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité de notre assistance technique.

Les moyens disponibles étant limités, il n'a pas été possible de donner suite à toutes les demandes d'assistance technique. La commission a examiné de manière approfondie divers projets, notamment en ce qui concerne la poursuite de l'activité suisse au Népal qui a déjà donné des résultats réjouissants. Elle a enfin envisagé diverses mesures tendant à une plus étroite coordination de l'assistance technique suisse.

¹ Cet ensemble a été publié dans le numéro de février d'« Habitation ».